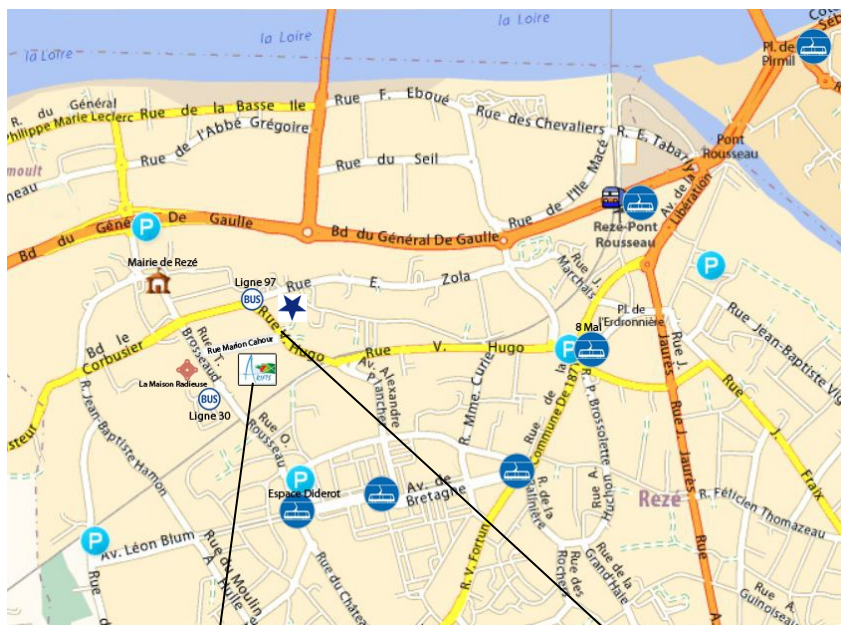


# Plan d'accès ARIFTS



L'accès en voiture se fait uniquement par la rue Victor Hugo.

## Accès en voiture :

Périphérique – sortie n°52b Porte de Bouguenais – Prendre direction Atout sud puis direction Château de Rezé.

## Accès en transport en commun :



Consulter le site [www.tan.fr](http://www.tan.fr)



13<sup>e</sup> JOURNÉE D'ETUDES  
À l'attention des professionnels  
accompagnant des stagiaires

## Réforme des Formations: Quelle légitimité pour accompagner les personnes en formation ?

Avec la participation de Michel PERRIER

**vendredi 16 novembre 2018**

**Journée d'études gratuite**

**Lieu :** ARIFTS-Site Nantais

Cité de la formation santé social Marion Cahour

10 rue Marion Cahour – 44400 REZE

☎ : 02 40 75 69 94 - [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

**Inscriptions :** auprès de l'accueil :

E-mail : [accueil.sitenantais@arifts.fr](mailto:accueil.sitenantais@arifts.fr)

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'ARIFTS :

[www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

☎ : 02 40 75 69 94

# Réforme des formations : quelle légitimité pour accompagner les personnes en formation ?

EDITO

L'évolution des métiers du social entraîne une nouvelle réforme de la formation. Une des particularités, et non la moindre, de celle qui entre en vigueur à cette rentrée de 2018 est que les personnes qui commencent un cycle complet de formation pour présenter le DEASS, le DEEJE, le DEES, le DEETS et le DECESF se verront attribuer, en cas de réussite, un diplôme professionnel de niveau II. Cette reconnaissance n'est pas rétroactive. Même si on peut se réjouir de la satisfaction d'une revendication ancienne, celle-ci n'est pas sans poser de questions, notamment du côté de l'accompagnement des personnes en formation.

Cette nouvelle réforme participe de l'harmonisation et/ou de l'uniformisation des formations sociales à l'échelle européenne dans le cadre du processus de Bologne notamment. Dans la plupart des pays européens ces formations sont dispensées à l'université, celles-ci se déroulant sur trois ans, le grade correspondant est la licence, niveau II. Si l'on regarde cette réforme formation par formation les volumes de cours et formation pratique ne changent quasiment pas (si ce n'est 30h de stage en plus pour les ASS).

La logique de compétences qui est apparue avec les réformes des années 2000 a eu, dans un premier temps, un effet démobilisateur pour une partie des professionnels qui ne se retrouvaient pas dans cette logique et avaient du coup renoncé à participer à l'accueil de stagiaires. Pour certains référents professionnels titulaires d'un diplôme de niveau III, Le passage au niveau II pose la question de leur légitimité à accompagner des stagiaires.

On a beau se dire que le métier ne change pas tant que ça... que les savoirs, savoir-être et savoir-faire à l'œuvre pour l'accompagnement des familles, des personnes vulnérables ou en situation de handicap, des jeunes enfants, sont toujours d'actualité, ce changement d'échelon interroge cependant les travailleurs sociaux.

*Suis-je toujours compétent et même légitime pour accompagner un stagiaire ?*

Nous avons sollicité Michel Perrier pour nous aider à réfléchir sur les questions que soulève la réforme des formations. Il nous présentera plus particulièrement comment les modèles de formation participent à la construction des légitimités professionnelles.

Nous profiterons de cette journée d'études pour vous informer des nouvelles modalités de formation que prévoit la réforme de 2018.

Nous poursuivrons notre réflexion en atelier à partir des questions que pose la réforme dans l'accompagnement des personnes en formation.

## MATINEE

- 8h45** Accueil des participants
- 9h** Ouverture de la journée  
Présentation des modifications de l'alternance concernant les filières de niveau II dans la réforme de 2018 **Christophe VERRON** \*
- 10h** Pause
- 10h15** conférence de **Michel PERRIER** \*\*
- 11h30** Echanges avec la salle
- 12h30** Pause Déjeuner

## APRES-MIDI

- 14h** Travail en atelier  
Chaque atelier d'une vingtaine de participants est co-animé par un référent professionnel et un formateur du centre de formation.
- 16h30** Fin des travaux

\***Christophe VERRON**: Directeur pédagogique régional de l'ARIFTS

\*\***Michel PERRIER** : Michel Perrier Educateur spécialisé, directeur d'un IME Docteur en Sociologie, formateur à l'IMF d'Avignon aujourd'hui retraité mais toujours intervenant. Il est notamment l'auteur de La construction des légitimités professionnelles dans la formation des travailleurs sociaux. Ed. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2006

PROGRAMME

Prochaine Journée d'Etudes : Vendredi 8 mars 2019